

DÉPARTEMENT D'ARIÈGE
COMMUNE DE LOUBAUT

Date de la convocation : 15 juin 2018

NOMBRE DE MEMBRES : 7
Afférents au Conseil Municipal : 7
En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2018-18

Séance du 22 juin 2018

POUR : 5
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le vingt-deux juin deux mille dix-huit, à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LOUBAUT, régulièrement convoqué, en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ramón BORDALLO, Maire.

Étaient Présents :

Monsieur BORDALLO Ramón, Monsieur Alain GOLDSTEIN, Monsieur François LACUISSE, Monsieur Patrick LESAGE, Monsieur Pierre CUFFINI.

Absents : Monsieur Lucas DÉDÈS, Monsieur François CALATAYUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard BESSAC.

OBJET : REFUS DES NOUVELLES CGV DE EDF.

Le maire expose qu'il a reçu un courrier simple de la part de EDF quant aux nouvelles conditions générales de vente d'électricité. Ce courrier précise « *qu'il est envoyé à titre d'information .../... et n'appelle aucune réaction de votre part* ».

Cependant, dans le résumé des principaux articles, il est précisé que le client serait responsable quant à l'accès et l'utilisation du RPD (problème avec les linkys). Par ailleurs, la durée et l'utilisation des données sont contraires au règlement sur la protection des données.

Le maire propose donc de refuser ces nouvelles CGV et de faire un courrier à l'interlocuteur local.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Figureront au registre les signatures des membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Ramón BORDALLO.

REÇU

27 JUIN 2018

LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Girons
Le 22 juin 2018
Et publication ou notification
Du 22 juin 2018

